

AVIS DE DÉMOLITION

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

Prenez avis que le comité constitué en vertu du règlement 2020-987 régissant la démolition d'immeuble sur le territoire de la ville de Mercier est saisi d'une demande de démolition pour l'immeuble situé au 391 boulevard Sainte-Marguerite à Mercier sur le lot 5 821 525 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Châteauguay dans la MRC du Roussillon.

Conformément au règlement 2020-987, toute personne qui désire s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition doit, dans les dix (10) qui suivent la publication du présent avis, faire connaître son opposition à la direction du greffe de la ville de Mercier, soit par écrit, soit par la poste, au 869, boulevard Saint-Jean-Baptiste, Mercier (Québec), J6R 2L3 ou par courriel au direction.greffe@ville.mercier.qc.ca.

Le comité de démolition entendra et analysera la demande de démolition formulée avec les pièces déposées ainsi que les oppositions reçues lors d'une séance publique qui sera tenue à la salle du conseil situé au 869, boulevard Saint-Jean-Baptiste, 2^e étage, Mercier, Québec le 20 avril 2022 à 18h30.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le comité de démolition relativement à ces demandes.

Donné à Mercier, ce 1^{er} Avril 2022

Me Roch Sergerie, greffier